



Plus
pour la vie.

POLITIQUE D'ACHAT D'HUILE DE PALME

ALDI SUISSE





1. Introduction

Dans le cadre de ses principes de responsabilité d'entreprise, le groupe ALDI SÜD s'engage à gérer les ressources naturelles de manière responsable.

L'huile de palme et l'huile de palmiste, dérivées respectivement de la chair et du noyau du fruit du palmier à huile, sont des matières premières utiles pour la fabrication de produits de consommation quotidienne, en raison de leurs caractéristiques particulières. Elles sont donc utilisées pour différents produits alimentaires et non alimentaires du groupe ALDI SÜD.

Outre les caractéristiques spécifiques liées à la production, il convient de souligner les avantages suivants en termes de protection de l'environnement:

- Par rapport aux huiles similaires comme le colza, le tournesol, le soja et l'huile de noix de coco, la culture de l'huile de palme est nettement plus respectueuse des surfaces: en termes de rendement réel par hectare (t/ha), ces huiles nécessitent entre 2,5 et 7 fois plus de surface.
- Pour certains produits non alimentaires, l'utilisation de stéarine à base d'huile de palme permet de remplacer la paraffine à base de pétrole par une matière première renouvelable.

Étant donné que les zones de culture tropicales du palmier à huile constituent des habitats particulièrement sensibles touchées par l'augmentation de la demande mondiale d'huile de palme et d'huile de palmiste, le groupe ALDI SÜD estime qu'un commerce responsable de cette matière première est nécessaire pour protéger les forêts tropicales touchées, la biodiversité et la population locale.

C'est pourquoi le groupe ALDI SÜD a rejoint la Table ronde sur l'huile de palme durable (RSPO) dès 2011. Dans le cadre de cette table ronde, des organisations non gouvernementales (ONG), des producteurs d'huile de palme, des producteurs utilisant de l'huile de palme et des détaillants mettent au point des critères minimaux communs pour une culture durable de l'huile de palme.

Malgré les efforts engagés par la RSPO, il demeure des problématiques et des inquiétudes concernant les risques pour la santé liés aux produits contenant de l'huile de palme.

Pour nos partenaires commerciaux, les règles applicables à l'achat d'huile de palme et d'huile de palmiste sont donc les suivantes.

2. Champ d'application

La présente politique d'achat s'applique à ALDI SUISSE. Toutes les marques propres alimentaires et non alimentaires utilisant de l'huile de palme ou de l'huile de palmiste sont incluses dans le champ d'application de notre politique d'achat d'huile de palme.

Cette dernière s'applique indépendamment du fait que l'utilisation d'huile de palme soit légalement soumise à l'obligation de déclaration, et inclut notamment la glycérine, les émulsifiants et la stéarine à base d'huile de palme ou d'huile de palmiste.



3. Objectifs et exigences



Nos marques bio propres «BIO Natura» et «Retour aux sources» doivent être exemptes d'huile de palme. De surcroît, nous avons pour but de supprimer le recours à des huiles d'origine tropicale dans nos produits bio de marques propres, lorsque cela est pertinent.

Dans la mesure du possible, les produits de notre marque propre «Gourmet» ne contiennent pas d'huile de palme.



100% de l'huile de palme ou de palmiste utilisée dans nos produits alimentaires est déjà certifiée selon les normes de la Table ronde sur l'huile de palme durable (RSPO). Nous nous appuyons sur des chaînes d'approvisionnement de type Bilan de masse (MB), Ségrégation (SEG) et Identité préservée (IP).

- Produits alimentaires: depuis fin 2015, nous achetons exclusivement de l'huile de palme et de palmiste certifiée RSPO pour nos marques propres, dans le cadre d'une chaîne logistique certifiée MB, SEG et IP. À compter de 2023, pour 80 % de l'huile de palme utilisée, nous n'accepterons plus que les modèles commerciaux «Ségrégation» ou «Identité préservée». Les fractions et dérivés, par exemple les arômes à base d'huile de palme, doivent à minima disposer d'une certification MB.
- Produits non alimentaires: depuis fin 2018, seule des huiles de palme et de palmiste RSPO obtenues dans le cadre d'une chaîne d'approvisionnement a minima certifiée MB peuvent être utilisées dans les articles non alimentaires. Concernant les fractions et dérivés, la situation sur le marché est plus complexe en raison du degré élevé de traitement. De ce fait, nous renforçons de manière progressive et continue, en fonction de la disponibilité, la quantité de dérivés et de fractions issus de ces chaînes d'approvisionnement. À partir de 2019, tous les dérivés et toutes les fractions d'huile de palme disponibles non certifiés seront couverts par des crédits RSPO. D'après ce que nous savons, les dérivés et fractions utilisés dans les produits non alimentaires devront être intégralement certifiés d'ici 2025.

Avec une part croissante d'huile de palme certifiée disponible sur le marché, l'objectif à moyen terme est de parvenir à une utilisation aussi large que possible des systèmes de chaînes d'approvisionnement séparées SEG ou IP.

4. Mise en œuvre active

Les exigences de développement durable sont appliquées par ALDI SUISSE AG en étroite collaboration avec nos fournisseurs.

La présente politique d'achat d'huile de palme et la confirmation de l'utilisation d'huile de palme certifiée font partie intégrante de nos conditions contractuelles.

Les fournisseurs utilisant de l'huile de palme, de palmiste ou d'autres composants d'huile de palme, y compris leurs dérivés et fractions (p. ex. les émulsifiants et les glycérols), sont soumis aux exigences ci-dessous. Nos exigences concernant nos marques propres sont réputées satisfaites si:

- le fournisseur est membre de la RSPO et
- le dernier site de production a obtenu une certification de la chaîne d'approvisionnement RSPO dans le cadre d'un audit annuel, et
- tous les composants d'huile de palme et de palmiste utilisés ont été certifiés conformément à l'un des systèmes de chaînes d'approvisionnement reconnus mentionnés au point 3 (MB, SG, IP ou crédits RSPO).

De plus, nous demandons à nos fournisseurs de s'engager à respecter les points suivants lors de l'achat de produits à base d'huile de palme, et ce tout au long du processus en amont:



Protection de l'environnement:

mettre en œuvre des mesures de compensation et de reboisement dans les zones à haute valeur de protection et de conservation (High Conservation Value, VHC) et de stockage du carbone (High Carbon Stock, HCS); renoncer à la culture des sols tourbeux; gérer de manière responsable les ressources en eau; renoncer à la culture de palmiers génétiquement modifiés; utiliser un minimum d'engrais chimiques et de pesticides; renoncer à l'utilisation de pesticides dangereux appartenant aux classes de danger 1A ou 1B définies par l'Organisation mondiale de la santé ou énumérés dans les conventions de Stockholm et de Rotterdam; renoncer à l'utilisation du paraquat.

Calcul et réduction des émissions de gaz à effet de serre:

publier les chiffres des émissions de gaz à effet de serre générées lors de la culture, du transport et de la transformation de l'huile de palme; appliquer des objectifs de réduction stricts pour les plantations et les moulins à huile.

Respect des populations locales:

impliquer la population locale en amont de toutes les décisions touchant ses terres et ses conditions de vie, conformément au principe du consentement libre, précoce et informé (FPIC); respecter les droits des travailleurs; garantir la sécurité alimentaire; soutenir les petits producteurs; mettre en place des systèmes permettant une résolution efficace des conflits.

Dans la mesure du possible, nos fournisseurs sont encouragés à sélectionner, tout au long de la chaîne d'approvisionnement, des partenaires qui répondent déjà aux critères mentionnés, en totalité ou en partie. De plus, nous invitons nos fournisseurs à s'engager activement en faveur de l'amélioration de la norme RSPO, notamment sur les thématiques des surfaces particulièrement protégées (CFC), des sols tourbeux et des émissions de gaz à effet de serre.

5. Une collaboration coopérative avec des partenaires essentiels

En tant que membre de la RSPO, le groupe ALDI SÜD s'implique également, avec des ONG reconnues et d'autres partenaires essentiels, dans l'élaboration des normes minimales RSPO et s'engage en faveur de projets dans les pays d'origine. Par exemple, dans le cadre du groupe ALDI SÜD, nous avons soutenu un [projet de petits producteurs en Côte d'Ivoire](#) afin de poser les jalons d'une culture durable de l'huile de palme. Avec l'ONG Solidaridad, un programme de protection des forêts naturelles et de développement de méthodes de culture respectueuses de l'environnement a ainsi été mené entre 2017 et 2021.